Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20251016-35-2025-DEL-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	**29**	**Le jeudi 16 octobre 2025**
Présents :	***18***	**A 20 H 30**
Votants :	***25***	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire.

Date de convocation : 7 octobre 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - M. DELEDDA R. -. Mme SERGENT C – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. – M. MARTINEZ S – Mme DULIEUX I. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J –. – Mme ALBERTO M. - M. BENOIT M. - M. VERHAEGUE M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. –Mme JANSOULIN-MAGNALDI S. - M. VELASCO M. -- M. GIANGRECO C.– Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P –

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme JUANICO Jeannine	**à**	**Mme ALBERTO Michelle**
M. LAOUADI Boualem	**à**	**Mme DULIEUX Isabelle**
Mme MAITRE Françoise.	**à**	**Mme SERGENT Christine**
Mme FAUVEL Anne-Marie	**à**	**Mme PARIS Francine**
M. BOUTEILLE Alain	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**
M.PORTE Louis	**à**	**M. BENOIT Marc**
Mme VIALA Adeline	**A**	**M. DELEDDA Robert**

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°39/2025

Absents excusés, non représentés : **Mme DOSTES Marie-Hélène**

Absents non excusés, non représentés : **M. POUTET Joël**
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : **Francine PARIS**

La séance a été ouverte à 20 h 30.

SEDI 30700 UZES (1102) - Ref. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20251016-35-2025-DEL-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

DELIBERATION N°35/2025 : – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION (CDG) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection).

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal conformément à l'article 5 du décret du 10 juin 1985, l'autorité désigne, après avis du comité compétent le, ou les agents, qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité.

Elle peut passer convention avec le Centre de Gestion (CDG) pour la mise à disposition de tels agents, dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

La commune de La Cadière d'Azur avait adhéré dans le cadre de cette mission auprès du CDG, par délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2022, et ce pour une durée de trois ans (du 01/01/2023 au 31/12/2025).

Aussi, dans le respect de ces dispositions, le CDG propose de nouveau aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer, par convention, à son service de prévention des risques professionnels, si elles le souhaitent.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la convention avec le CDG 83 pour la durée suivante :

- Du 01/01/2026 au 31/12/2028 à raison de 500 € par journée d'intervention.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent renouvellement de l'adhésion à la convention avec le CDG 83 pour la durée suivante : Du 01/01/2026 au 31/12/2028 à raison de 500 € par journée d'intervention. Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tous documents afférents à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. JOURDAN

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 22 OCT. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 22 OCT. 2025
LE MAIRE
R. JOURDAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355